



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pollution et nuisances

Question écrite n° 13853

Texte de la question

M Claude Miquieu demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale si une enquête épidémiologique a été menée permettant d'apprécier une relation éventuelle de cause à effet entre la consommation d'eaux riches en nitrates et l'apparition de cancers de l'appareil digestif et le cas échéant, de bien vouloir lui en communiquer les conclusions.

Texte de la réponse

Reponse. - Feuillet Au cours des dernières années, différentes études ont été menées en France, pour tenter de mieux apprécier les éventuels risques de cancers liés à la consommation d'eau contenant des teneurs en nitrates supérieures à la norme réglementaire de qualité. Une série de travaux a été réalisée dans le nord de la France par une unité de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. Ils ont montré que si, par l'intermédiaire de leurs dérivés nitrosés, le rôle causal des nitrates ne peut être formellement écarté, les nitrates, aux concentrations rencontrées jusqu'alors dans les eaux et dans les conditions de consommation actuelles ne jouent pas un rôle déterminant dans l'apparition des cancers. D'autres études ont été réalisées en Bretagne, dans un premier temps, conjointement par l'observatoire régional de la santé et le service de gastroentérologie du centre hospitalier régional de Brest. La mise en relation de données disponibles, sur une longue période (1964-1984), pour les teneurs en nitrates des eaux destinées à la consommation humaine dans le Finistère, avec des données d'incidence relevées en 1984, dans le cadre d'un enregistrement des tumeurs digestives dans ce département a fait apparaître une incidence anormalement élevée des cancers gastriques chez les femmes dans une zone à fortes teneurs en nitrates dans les eaux distribuées. L'analyse de la mortalité faite ensuite sur une période allant jusqu'en 1985 ne permettait pas de confirmer une fréquence plus élevée de tels cancers dans cette zone. Pour approfondir ces constatations, une étude a été entreprise par le service de gastroentérologie du centre hospitalier régional de Brest, elle fit l'objet d'une thèse de doctorat en médecine. Il est apparu que l'emploi de différents modes d'interprétation des données conduisait à des résultats contradictoires et que, sans qu'il soit possible actuellement d'en déterminer la cause, notamment de la mettre en relation avec les teneurs en nitrates des eaux d'alimentation, une augmentation de l'incidence des cancers gastriques est constatée en certaines zones de Bretagne. La poursuite de ces travaux ne peut se faire qu'en employant d'autres méthodes dont l'analyse détaillée de chaque cancer et des enquêtes rétrospectives sur les conditions de vie des personnes atteintes. Une réunion d'experts sera organisée d'ici fin 1990 pour examiner les moyens possibles d'intervention dans ce sens. Par ailleurs, au vu des connaissances actuellement disponibles aux plans national et international, la circulaire no 1325 du 9 juillet 1990, prise après avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France, a confirmé la position sanitaire selon laquelle, en cas de dépassement de la norme de qualité de 50 mg/l fixée par le décret no 89-3 du 3 janvier 1989, la consommation d'eau contenant entre 50 et 100 mg/l de nitrates peut être admise sauf pour les femmes enceintes et les nourrissons. Au-delà de 100 mg/l de nitrates, il est recommandé de ne pas consommer l'eau.

Données clés

Auteur : [M. Miqueu Claude](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13853

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2523